

N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif **aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)**

rapport publié le 27 février 2018

No 136 Requérants mineurs non accompagnés (RMNA)					
Recommandations proposées	12	Ouvert	1		
		Fermé	10		
		Refusé	1		

Sur les douze recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et une a été rejetée.

Au 30 juin 2021, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont deux durant la période sous revue. La dernière recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2021.

Les deux recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- La mise à jour à jour des bases légales suite à la modification de l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) (recommandation 10). Le règlement d'application de la loi enfance et jeunesse, entrée en vigueur le 16 juin 2021, ne dispense plus les institutions accueillant des mineurs à partir de 15 ans et libérés de la scolarité obligatoire d'une autorisation du service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement.
- La prise en charge des pathologies psychiques des RMNA (recommandation 12). Les acteurs du dispositif ont été identifiés : la prise en charge s'effectue à travers l'Unité Santé Jeune (USJ) et le dispositif santé Mentale Enfant Migrant et Ethnopsychanalyse (MEME) des HUG. De même, la coordination a été renforcée. Pour toute arrivée de RMNA à Genève, l'USJ et MEME sont prévenus par le foyer de l'Étoile et l'infirmière du Bouchet selon les situations de santé. Une consultation de santé générale et une évaluation psychologique sont organisées dans les semaines qui suivent. De plus, une infirmière de l'USJ au foyer de l'Étoile coordonne le réseau santé des jeunes et les échanges avec le foyer (éducateurs, social). Enfin, une réunion mensuelle d'échange sur les

situations cliniques est organisée par l'USJ avec le réseau du DIP prenant en charge les migrants et MEME (recommandation 12).

La recommandation reportée concerne l'établissement de la politique générale de prise en charge des RMNA. La mise en œuvre de certains aspects du plan d'action adopté par la Délégation du Conseil d'État à la migration, au mois de mars 2020, a pris du retard en raison de la crise sanitaire et de la difficulté à trouver des lieux d'hébergement correspondant aux objectifs fixés dans ledit plan d'action (petites structures éducatives de 7 à 10 places en remplacement du centre de l'Étoile). La concrétisation opérationnelle est encore en cours et conduira à intégrer l'hébergement et la prise en charge socio-éducative des RMNA dans le contrat de prestations qui lie la Fondation officielle de la jeunesse à l'État de Genève (renouvelé à partir du 1er janvier 2022) (recommandation 2, nouveau délai au 31 décembre 2021).

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R1	Réaliser une analyse des besoins des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R2	Définir la politique générale de prise en charge des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ) - DEAS Directeurs généraux de l'action sociale (DGAS) et de l'OEJ	31.12.2018 31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
136-R3	Définir et formaliser les modalités de couverture du rôle parental pour les RMNA.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R4	Définir le pilotage et le suivi des dossiers RMNA par le représentant légal.	Mineur	DIP (SPMi)	31.12.2018	Fermé
136-R5 Clarifier les modalités financières actuelles de prise e charge des RMNA.	Mineur	DIP (SPMi) - HG	04.40.0040	F	
	charge des RMNA.	Modéré	HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R6 Revoir les modalités de versement des prestations d'entretien aux RMNA.	Significatif	DIP (SPMi) - HG	31.12.2018	Fermé	
		HG : Direction AMIG			
136-R7	Chercher de nouvelles familles d'accueil publiques.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.03.2019	Fermé
136-R8	Poursuivre, à court terme, les adaptations engagées au sein du centre de l'Étoile.	Significatif	Direction AMIG	31.07.2018 report 30.06.2019	Fermé
136-R9	Revoir la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA.	Modéré	DIP (SASLP)	1 année après la réalisation de la recomm. n° 2	Fermé
136-R10	Mettre à jour les bases légales suite à la modification de l'OPE.	Modéré	DIP (DGOEJDAJ)	31.12.2018 31.03.2020 report 30.09.2020	Fermé
136-R11	Développer un système de monitoring du parcours scolaire des RMNA.				Refusé
136-R12	Préciser et formaliser le dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA.	Modéré	Directeur général de l'action sociale (DGAS)	31.12.2018 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé